



GAS

Groupe Accueil et Solidarité

Lettre d'information

L'actualité de l'association, du droit d'asile et des réfugiés

N°14 - NOVEMBRE 2007

AIDEZ- NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !

Vos dons sont toujours précieux dans l'exercice de notre action.

Aidez-nous à :

- ♣ accueillir des réfugiés
- ♣ les accompagner dans leur demande d'asile
- ♣ leur trouver un hébergement
- ♣ leur fournir des objets de première nécessité
- ♣ favoriser leur intégration par la langue française, le travail...
- ♣ sensibiliser l'opinion publique à la question du non-respect des droits de l'homme dans le monde, qui oblige des milliers de personnes à quitter chaque année leur pays

Adressez vos dons à :
Groupe Accueil et Solidarité
17 pl. Maurice Thorez
94800 VILLEJUIF

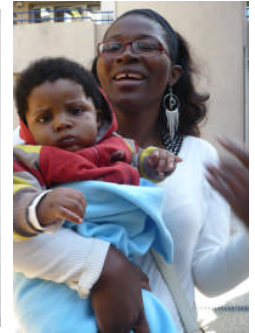
Merci pour votre soutien solidaire.

Actualité du GAS
p.1
Situation en France p.2
Le droit d'asile en Europe p.3

Sommaire

Brocante d'octobre : une réussite collective

Les 6 et 7 octobre derniers, c'était la 25ème édition de la grande brocante du GAS, dont on peut dire qu'elle a été une belle réussite. Le public est venu nombreux, ce qui nous a permis, comme chaque année de revoir bon nombre d'amis de l'association. Le soleil, lui aussi au rendez-vous a permis au week-end de se dérouler dans une bonne ambiance. La recette a été un peu plus importante que l'année dernière. Pour tout cela, nous tenons à vous remercier, vous, bénévoles, réfugiés, amis et acheteurs.



Zone d'attente d'Orly : petit bilan quelques mois après...

Comme nous vous l'avions expliqué dans les précédentes lettres d'information, nous avons obtenu l'autorisation du Ministère de l'Intérieur d'être présents en zone d'attente. Depuis quelques mois nous nous rendons donc régulièrement à Orly. Nous constatons à chaque fois de nombreux dysfonctionnements et de nombreux cas de non-respect des droits des arrivants, que faisons remonter à l'Anafé (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers).

Les rapports avec la PAF (Police aux Frontières) ne sont pas toujours simples et l'assistance aux personnes maintenues ne se fait pas dans les meilleures conditions. Des problèmes d'ordre pratique se posent pour les bénévoles : trouver un fax, obtenir le droit de faire des photocopies, pouvoir téléphoner...

Pays de provenance des personnes rencontrées depuis quelques mois : Mali, Maroc, Inde, Colombie, Congo Kinshasa, Congo Brazza, Palestine, Algérie, Haïti, Maghreb, Syrie, Egypte.

NON A LA DIRECTIVE DE LA HONTE !

Appel aux parlementaires européens

Le 29 novembre, un projet de directive sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sera soumis au Parlement européen. Depuis 1990, la politique européenne conduite par les gouvernements en matière d'immigration et d'asile s'est traduite par une réduction continue des garanties et des protections fondamentales des personnes. L'Europe se transforme en une forteresse cadenassée et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers.

Le projet de directive, s'il était adopté, constituerait une nouvelle régression. En prévoyant une rétention pouvant atteindre 18 mois pour des personnes dont le seul délit est de vouloir vivre en Europe, il porte en lui une logique inhumaine : la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères qui pourrait ainsi devenir le mode normal de gestion des populations migrantes. En instaurant une interdiction pour 5 ans de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées, ce projet de directive stigmatise les sans-papiers et les transforme en délinquants à exclure.

Le projet de directive qui sera présenté au Parlement est le premier dans ce domaine qui fasse l'objet d'une procédure de co-décision avec le Conseil des ministres. Le Parlement a donc enfin la possibilité de mettre un terme à cette politique régressive qui va à l'encontre des valeurs humanistes qui sont à la base du projet européen et qui lui donnent sens.

Les parlementaires européens ont aujourd'hui une responsabilité historique : réagir pour ne pas laisser retomber l'Europe dans les heures sombres de la ségrégation entre nationaux et indésirables par la systématisation des camps et de l'éloignement forcé. Nous appelons les parlementaires européens à prendre leurs responsabilités et à rejeter ce projet.

Pour signer cet appel : <http://www.directivedelahonte.org/>

Premiers signataires : Organisations européennes : Migreurop - migreurop.org , AEDH - Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme - aedh.org **Allemagne** : Pro Asyl - proasyl.de - **Italie** : ARCI - Associazione di promozione sociale - arci.it - **Belgique** : CIRE - Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers - cire.be ; LDH - Ligue des Droits de l'Homme - liguehdh.be - **Espagne** : APDHA - Asociación Pro-Derechos Humanos de Andalucía - apdha.org - **France** : Anafé - Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers - anafe.org ; ATMF - Association des Travailleurs Maghrébins de France - atmf.ras.eu.org ; Cimade - Service oecuménique d'entraide - cimade.org ; Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - gisti.org ; IPAM - Initiatives Pour un Autre Monde - reseau-ipam.org ; ATTAC - **Royaume-Uni** : NCADC - National Coalition of Anti-Deportation Campaigns - ncadc.org.uk ; Statewatch - statewatch.org

« L'étranger est peut-être un ami que tu ne connais pas encore »



Une nouvelle loi sur l'immigration



Un mois de débats houleux et de polémiques, ni même la saisine du Conseil constitutionnel, n'auront empêché l'adoption définitive de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à l'asile. La loi a été publiée au journal officiel le 21 novembre 2007 (<http://cfda.rezo.net>).

Il faut cependant souligner que le combat engagé par un front d'opposition fédérant associations, institutions religieuses, élus de tous bords, artistes et une partie de la société civile, aura eu raison sur certains points de cette loi initiée par le ministre de l'Immigration, Brice Hortefeux. Ainsi, l'amendement qui proposait de réduire le délai de recours devant la CRR (Commission de Recours des Réfugiés) d'un mois à 15 jours, ce qui revenait à supprimer, ni plus ni moins, le droit pour le demandeur d'asile de déposer un recours, a été abandonné. Même chose pour l'idée d'exclure les personnes sans autorisation de séjour de l'hébergement d'urgence : la mesure, après une forte mobilisation associative, n'a pas été retenue.

Cette loi apporte par ailleurs quelques avancées. Suite à la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme, un recours suspensif a été créé pour les demandeurs d'asile en zone d'attente. Toutefois, ce recours est prévu de manière tellement restreinte qu'on ne peut pas parler d'un recours effectif (<http://www.anafe.org/index.php>). Une carte de résident permanente a également été créée pour les étrangers, dont les réfugiés, qui ont déjà obtenu une carte de dix ans, ce qui peut permettre de meilleures conditions d'intégration.

Sur le plan de l'asile, plusieurs dispositions ont été adoptées pour finaliser la mainmise du nouveau super ministère de l'Immigration sur le droit d'asile. L'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) est ainsi officiellement placé sous sa tutelle, le ministre nommant le président du conseil d'administration de l'OFPRA et, conjointement avec le ministre des Affaires Étrangères, le directeur de l'Office. La CRR, quant à elle, est renommée « Cour nationale du droit d'asile ».

Mais ce qui marque le plus cette énième loi, c'est la volonté de retreindre le droit à vivre en famille, droit pourtant inscrit dans la Convention internationale des Droits de l'Enfant et dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Non seulement les conditions de revenu et de logement dont doit justifier le migrant qui souhaite faire venir sa famille ont été aggravées, mais les membres de sa famille seront dorénavant soumis à « une évaluation de leur connaissance de la langue [française] et des valeurs de la République ». « Pour [leur] permettre de préparer leur intégration républicaine » les familles des migrants en séjour régulier devront donc connaître notre langue avant même de venir sur notre territoire : à défaut, une formation « dont la durée ne peut excéder deux mois » leur sera proposée. Mais peut-on apprendre le français aussi vite ? Pourrions-nous apprendre le chinois ou le tamoul dans ce délai ? Il s'agit bien là de restreindre encore l'immigration familiale, considérée inutile à notre pays.

La mobilisation, nécessaire, contre le recours à l'ADN a eu pour effet d'éclipser ces dispositions. Pourtant elles sont entrées en vigueur, comme l'ADN, qui malgré tous les aménagements apportés constitue une pierre de plus au régime d'exception appliqué aux étrangers.

Nous n'aurons cessé de dénoncer ces dérives qui, in fine, visent à restreindre un peu plus l'accès des étrangers au territoire, à continuer de les trier en fonction de leurs seules compétences professionnelles et surtout à les empêcher de vivre en famille ; une idée déjà bien amorcée par les précédentes lois sur l'immigration... Rien de tel pour attiser les tensions et monter les gens les uns contre les autres. A-t-on oublié que le mot « fraternité » a un jour été accolé sur le fronton de nos mairies ?

Ils ou elles ont dit :

« Ce texte est gravement entaché constitutionnellement. C'est une mauvaise action ». **Georges-Pau Lanvin (PS)**

« Avec ce texte vous allez imposer un modèle basé sur l'exclusion ». **Patrick Braouzec (PC)**

« Si on avait demandé aux parents ou aux grands-parents du président de la République, à ceux d'Edouard Balladur, de Fadela Amara ou Rachida Dati de parler français, croyez-vous qu'ils pourraient vivre dans ce pays et être membres du gouvernement? ». **Noël Mamère (Verts)**

« On touche aux libertés individuelles. Et puis ce qui est insupportable, c'est cette distorsion du droit appliqué aux étrangers et aux Français ». **François Goulard (UMP)**

« Ce texte n'est pas conforme aux valeurs républicaines, philosophiques et spirituelles de la France ». **François Bayrou (Modem)**

« Un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement... Mais en quoi la France, grande et vieille nation, avait-elle besoin de pointer, comme un problème gravissime, les rapports entre des flux d'étrangers (qui ont construit ce pays depuis des siècles) et son identité ? » **Claude Liauzu, professeur à Paris-VII**

« La conséquence, c'est de faire de la France un pays qui apparaîtra à l'extérieur comme xénophobe, et à l'intérieur comme voulant se protéger, se défendre contre une fraction d'elle-même qui, pourtant, fait sa richesse ». **Stéphane Hessel**

« Ainsi, en plein XXIème siècle, une grande démocratie, une vieille République, terre dite des droits de l'Homme rassemble, dans l'intitulé d'un ministère appelé en premier lieu à la répression, les termes : immigration, intégration, identité nationale, codéveloppement. Dans ce précipité s'entrechoquent, s'annulent, se condamnent, et ne se laissent en finale que le hoquet d'une régression ». **Patrick Chamoiseau, Edouard Glissant, in Les murs, l'Humanité**

« Exiger d'étrangers de gagner plus que le Smic pendant un an pour avoir le droit de vivre en famille c'est créer une inégalité de fait avec les travailleurs français ». **Le Secours Catholique**

Paris - Bamako : les deux français relaxés

Deux Français s'étaient interposés le 28 avril avant le départ d'un vol d'Air France Paris-Bamako entre des policiers et des Maliens qui s'opposaient à leur expulsion. Ils ont été poursuivis pour « incitation à la rébellion » et risquaient jusqu'à deux mois ferme. Ils ont été finalement relaxés. Les incidents de ce type ont conduit les syndicats d'Air France à demander à la compagnie de refuser sa participation aux opérations d'expulsion.



Forte baisse de la demande d'asile en Europe

Selon les chiffres d'Eurostat, les demandes d'asile en Europe ont diminué de moitié en 5 ans : leur nombre est pour 2006 de 193 300. (A comparer aux 670 000 demandes de 1992). Eurostat ne livre pas le pourcentage de réponses affirmatives à ces demandes qui, lui aussi, a beaucoup baissé.

La Slovénie enregistre la plus forte baisse avec -70%, suivent, la Lettonie, Chypre, l'Autriche et la France (-40%). En revanche les demandes augmentent le plus en Lituanie, Suède, Grèce et Hongrie. Enfin, l'Angleterre passe en tête du classement du pays qui reçoit le plus de demandes d'asile (27 800). En 2006, la chute la plus importante a été enregistrée en France

Suède : premier pays d'accueil en Europe

La Suède est en train de devenir la première destination des demandeurs d'asile en Europe, reléguant ainsi en second la Grèce et en troisième la France (période janvier-juin 2007). Les demandeurs en majorité viennent d'Irak, de Somalie ou de Serbie. Ils sont souvent attirés par le taux d'admissions (70%) et par les facilités pour le rapprochement familial. Néanmoins, les structures d'accueil commencent à saturer et le renvoi de 13 000 déboutés est en question. La Suède, qui a accueilli la moitié des demandeurs irakiens en Europe, appelle les pays européens à faire preuve de « solidarité » et compte sur l'harmonisation des politiques d'asile pour « rétablir l'équilibre ». Par comparaison, en France, l'OFPPA a examiné l'an dernier seulement 99 dossiers d'irakiens.

Solidaires donc coupables



Coupables d'un délit de... solidarité. Ils sont 7 pêcheurs tunisiens à comparaître devant le tribunal d'Agrigente (Sicile) ce

22 août. Accusés d'avoir favorisé «l'immigration clandestine ». Ce délit réprimé par la loi italienne peut leur faire encourir 15 ans de prison. Il leur est reproché d'avoir porté assistance à 44 passagers d'une embarcation de fortune, au large de Lampedusa. Parmi eux, des enfants et des femmes enceintes.

Après Ceuta et Mellila, après le verrouillage des côtes mauritaniennes et sénégalaises, après les camps de rétention, ce procès d'Agrigente est aujourd'hui un élément de dissuasion supplémentaire. En les sanctionnant, l'Italie incite les marins à violer le droit international de la mer qui prescrit de privilégier tant que faire se peut le sauvetage des navires en perdition.

Une délégation avec une parlementaire européenne s'est rendue à Agrigente pour soutenir les pêcheurs. Début septembre, après une seconde demande de remise en liberté, 7 pêcheurs ont été libérés, tandis que les deux capitaines étaient toujours assignés à résidence.

Les réfugiés irakiens rêvent de l'Angleterre

Malgré la fermeture en 2002 du centre de la Croix Rouge à Sangatte, les candidats au passage vers l'Angleterre continuent d'affluer. Il s'agit en grande majorité d'Irakiens. N'ayant droit qu'à une seule demande d'asile en Europe, ils restent clandestins pour pouvoir la déposer en Grande Bretagne. N'étant généralement pas expulsables car ils sont originaires d'un pays en guerre ou à risque pour leur vie, ils sont, en attendant, dans une zone de non-droit en France. Les Irakiens sont désormais les premiers demandeurs d'asile dans l'Union Européenne (19 240 en 2006 et 20 000 en 2007 pour le premier semestre) même s'ils ne représentent qu'une infime minorité des plus des deux millions qui ont fui leur pays en guerre selon les chiffres officiels. Les demandeurs d'asile irakiens font leur demande prioritairement en Suède : 10 800 demandes pour les 7 premiers mois 2007 (153 en France pour 2006).

Migrations : le tragique sort des boat people

On en parle régulièrement, au point que cela confère maintenant au banal. Pour la première année, on constate une diminution du nombre de migrants empruntant les périlleuses routes des mers sur des bateaux de fortune. Cela n'empêche pas que des centaines d'autres continuent à se noyer régulièrement ou à disparaître. Les passeurs utilisent en général quatre routes : Afrique de l'Ouest-Canaries, Maroc-Espagne, Lybie-Malte Sicile Lampedusa, Turquie-Iles Grecques.

Comme le rappelle le Haut Commissaire pour les réfugiés Antonio Guterres « parmi les migrants en quête d'une vie meilleure, se trouvent des personnes qui ont besoin d'une protection - des réfugiés et des demandeurs d'asile, des femmes et des hommes victimes du trafic d'êtres humains ».

A Malte près de 70% de ceux arrivés par la mer demandent l'asile, en Italie, c'est 30%. Le nombre de disparus ne sera sûrement jamais connu.



La Grèce accusée de torturer les migrants

« Traitements inhumains, « torture » : les lourdes accusations émanent d'une ONG allemande, Pro Asyl, et de l'Association des avocats grecs pour la défense des droits des réfugiés et des migrants. Les deux organismes viennent de présenter, à Bruxelles, leur rapport. Selon eux, les fonctionnaires grecs maltraitent les migrants, tentent de bloquer leurs embarcations ou les forcent à sortir des eaux territoriales grecques. Certaines tactiques consistent à « crever les canots pneumatiques » ou à « encercler les bateaux en créant de grosses vagues susceptibles de les couler » ! Plusieurs clandestins ont raconté avoir été abandonnés sur une île déserte, sans nourriture ni eau. Dans les centres de rétention « les mauvais traitements atteignent la torture, avec passage à tabac, simulacre de mise à mort, électrochoc et tête plongée dans un seau rempli d'eau ». Il faut dire qu'avant les Jeux olympiques de 2004, les garde-côtes grecs avaient bénéficié d'un « entraînement spécial » de la part de la société de sécurité privée américaine Blackwater, la firme accusée de bavures à répétition en Irak...

« Les Vingt-Sept se lavent les mains de ces drames humanitaires qui se déroulent aux portes de l'Europe », s'offusque Pro Asyl. « Les règles inhumaines et technocratiques de Dublin II (en vertu desquelles un immigrant ne peut demander l'asile que dans le pays d'entrée dans l'UE) doivent être abolies, martèle le rapport. Elles sont discriminatoires envers les États des frontières externes, qui, comme la Grèce, doivent se débrouiller tout seuls. L'Europe a besoin d'un nouveau mécanisme pour prendre en charge les réfugiés ».



Darfour : plus de réfugiés, moins d'aides

Plus de 200 000 personnes ont été tuées au Darfour depuis le début du conflit en 2003. En plus des deux millions de personnes qui ont fui les combats mais sont restées au Darfour, 240 000 autres ont franchi les frontières vers le Tchad et la République centrafricaine... Et le nombre des réfugiés ne cesse de croître. En raison d'un manque de financement, l'UNHCR qui aide depuis 2004 ces populations va devoir réduire son programme d'assistance.



Inquiétudes pour les Ouzbeks en Russie

La situation des réfugiés ouzbeks en Russie est préoccupante. Les services secrets ont engagé une chasse aux « extrémistes islamiques » et les droits accordés par la loi aux réfugiés sont souvent violés, des extraditions illégales ou forcées ont lieu. Dans de nombreux cas, seule la position active des organisations internationales et des défenseurs des droits de l'homme permet d'utiliser les mécanismes juridiques de protection.

L'Australie restreint l'entrée des réfugiés

L'Agence pour les réfugiés des Nations unies a condamné la décision du ministère australien de l'Immigration de réduire de 70 à 30% le nombre de réfugiés autorisés à s'installer sur le continent. Le ministre de l'immigration part du constat que les réfugiés africains (généralement du Soudan) ont du mal à s'intégrer. Mais l'opposition travailliste fait remarquer que l'octroi du visa pour venir en Australie est décidé à la source, avant que les réfugiés puissent être jugés sur leur capacité à s'intégrer.

« Réfugié climatique » : un nouveau statut ?

A l'invitation du secrétaire général de l'ONU, 70 chefs d'état se sont réunis à New York pour discuter de l'urgence de réduire les gaz à effet de serre. Les premiers réfugiés climatiques existent, les autres devraient suivre par milliers voire millions. M. Khan, expert en environnement du programme des Nations Unies pour le développement explique qu'au Bangladesh il y a 700 km de côtes et que 35 millions de personnes habitent la zone côtière. Si le niveau de la mer monte, l'impact devrait être immédiat. Et d'ajouter que l'Australie et la Nouvelle-Zélande seraient disposés à accueillir des réfugiés mais que le Bangladesh n'a pas les outils diplomatiques pour négocier, notamment avec l'Inde. Les Bangladais seront sans doute les premières victimes du réchauffement de la planète, pourtant ils sont aussi ceux qui y contribuent le moins. Le professeur Rahman préconise que chaque pays accueille un quota de réfugiés en fonction de sa production de gaz à effet de serre.



Le Gisti propose une journée d'étude sur la question : <http://www.gisti.org/spip.php?article1022>

Birmanie : situation toujours tendue

Mi-août, les premiers manifestants contre la vie chère envahissent Rangoon (Le prix du carburant a été multiplié par 5, et les produits de base comme le riz et les œufs ont augmenté de 10 et 50%). Quelques jours après, des centaines de moines bouddhistes se mêlent au cortège avec en point d'orgue le 25 septembre : 100 000 Birmans (dont 30 000 moines) sont dans la rue malgré les mises en garde répétées de la junte. Dès le lendemain, le régime passe à la répression faisant au moins 10 morts.

Depuis, la situation ne s'est pas vraiment stabilisée, cela d'autant plus que les informations en provenance de l'intérieur du pays se font rares. Les médias sont muselés et la junte n'a pas hésité à couper les communications Internet afin qu'aucune information ne filtre vers l'extérieur.

La communauté internationale, par la voix de l'Europe et des États-Unis, s'est émue de la violence par laquelle a répondu le régime : 3000 arrestations, tortures, menaces, prises d'otage... Les monastères se sont vidés d'un tiers de leurs effectifs et de nombreux moines sont encore en prison. La Chine, la Russie et l'Inde ont pris leurs distances, expliquant ne pas vouloir s'ingérer dans les affaires birmanes. Mais les arrestations se poursuivent et les personnes emprisonnées subissent de nombreux sévices. Le 3 octobre, les 27 pays européens tombaient d'accord sur le principe d'un renforcement des sanctions.

La Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) a appelé à accroître les pressions : "nous pouvons affirmer que la répression a été brutale et systématique. La plupart des participants ont vu des personnes tuées par arme à feu et d'autres battues à mort". Les réserves de vivre sont en voie d'être épuisées en raison du blocage de la livraison d'aide alimentaire. Depuis août, ce sont des centaines de personnes qui traversent la frontière pour trouver refuge en Thaïlande. Le Conseil de sécurité de l'ONU a salué récemment les "mesures positives" prises par le régime militaire birman mais a exhorté la junte à "créer les conditions d'un dialogue et d'une réconciliation" nationale. L'émissaire de l'ONU en Birmanie Ibrahim Gambari a fait part au Conseil des "résultats positifs" obtenus depuis sa visite dans ce pays. Mais il a noté que le régime "devait fournir toutefois l'assurance qu'il leverait les restrictions sur Aung San Suu Kyi", la prix Nobel de la paix, assignée à résidence depuis 2003.



Liban : les difficiles conditions de vie des réfugiés palestiniens

Les combats dans le camp de Nahr al-Bared ont mis en évidence les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban exclus de nombreux droits dont l'exercice d'une vingtaine de professions, du droit de propriété de biens immobiliers... La misère des camps les rendent sensibles à l'appel des extrémistes. La question humanitaire et celle de la sécurité sont des corollaires, et dépendent des négociations israélo-palestiniennes sur le statut final.

L'Ouganda rapatrie 300 rwandais

L'Ouganda ne peut plus accueillir de réfugiés rwandais, d'autant que le pays est en paix. «*Tout est organisé pour le retour des réfugiés*» a annoncé Frank Gatere, président de la Commission nationale rwandaise pour les réfugiés. Trois mille réfugiés sur les 5 000 prévus, pour la plupart des Hutus, ont donc été rapatriés suite à un accord entre les deux pays. Le HCR précise qu'il n'a pas été impliqué dans ce retour. Selon ses statistiques il y aurait 20 000 réfugiés en Ouganda.